



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Briey

Le Maire de Herserange certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés en Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Herserange, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. DIDELLOT.

Présents : Mmes Tozzo, Szalek, Wetta, Pracucci, Adam-Fancello, Hamilius, Prades, MM. Didelot, Cannone, Giardi, Mallamaci, Vouaux, Coutant, Lenoir, Ramunni,

Excusés : Mmes Biava (pouvoir à Mme Wetta), Manchette (pouvoir à M. Didelot), MM. Vanoli, (pouvoir à M. Giardi), Bugada, Gonzalez.

Absents : Mmes Hadj-Khellouf, Chtibi, Sammari, Karleskind, Fazi, M. Colomb., Panetta.

Mlle Hamilius a été élue secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Convocation du
03 avril 2017

Séance du

10 avril 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Absents : 12
dont pouvoirs : 3

Objet

**Création de postes
saisonniers.**

1 – Centre Aéré :

M. le Maire rappelle au Conseil que pour assurer le fonctionnement du centre aéré 2017, il est nécessaire de recruter du personnel temporaire pendant les vacances : des animateurs et des agents de service. Il propose le maintien des salaires déterminés en 2016.

2 – Services extérieurs :

M. le Maire propose de créer des postes d'agents auxiliaires saisonniers pour la période Juin-Juillet-Août-Septembre 2017. Les périodes d'emploi seront définies en fonction du nombre de demandes et ces emplois ne pourront être occupés par la même personne plus de 2 fois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- DECIDE de créer des postes d'animateurs et de personnel de service et fixer les salaires comme suit, pour le fonctionnement du centre aéré d'été 2017 :

- Animateurs/trices sans formation : 32,00 euros par jour
- Animateurs/trices stagiaires : 38,00 euros par jour
- Animateurs/trices titulaires du B.A.F.A. : 43,00 euros par jour
- Personnel de service : 32h30 au SMIC
- Cuisinier/ère : 32h30 au SMIC+ 10 %

- DECIDE de créer des postes d'agents auxiliaires saisonniers pour la période juin-juillet-août-septembre 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.
Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné, qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Gérard DIDELLOT

